

Ce **Code de Conduite** vise à assurer des comportements éthiques au travail, obéissant aux règles les plus strictes en matière d'intégrité personnelle et organisationnelle, aussi bien en interne qu'avec les partenaires.

Valeurs

Quatre valeurs principales constituent le socle de l'engagement éthique d'Eramedic :

- **Intrapreneuriat**
Proactivité - Performance - Progrès - Excellence
- **Coopération et esprit d'équipe**
Ouverture - Écoute - Partage - Solidarité
- **Engagement**
Responsabilité - Implication - Professionnalisme - Confidentialité
- **Transparence**
Confiance - Loyauté - Intégrité - Équité.

Ces valeurs se déclinent en un certain nombre de principes d'action.

Principes d'action

Vis-à-vis

de ses clients

Eramedic fournit des produits et des services fiables, à des prix compétitifs, au moment voulu, avec le souci constant d'apporter le plus de valeur ajoutée à ses clients.

Eramedic est attentive aux besoins de ses clients, explicites et implicites, et améliore de manière continue son offre de façon à assurer la qualité, la sécurité et l'innovation dans tous ses processus de travail, avec le souci constant de ne prendre que des engagements qui puissent être tenus et de les respecter.

Vis-à-vis

de ses collaborateurs

Eramedic entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux droits et aux principes fondamentaux, notamment en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Eramedic ne tolère aucune discrimination, ni aucun harcèlement fondé sur la race, le sexe, l'origine ethnique, les croyances religieuses, l'orientation sexuelle, l'âge, l'handicap ou toute autre caractéristique. Cette politique d'égalité des chances s'applique à toutes les conditions d'emploi, entre autres, à celles du recrutement, de la formation, de l'évaluation, de la promotion, des congés autorisés, de la rémunération et des sanctions disciplinaires.

Eramedic fonde la gestion de ses ressources humaines ainsi que les relations entre les collaborateurs sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun de ses collaborateurs avec dignité et de respecter leur vie privée.



Eramedic s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain à tous ses collaborateurs qui, quant à eux, doivent adopter une attitude active et positive vis-à-vis de l'environnement, de la santé et de la sécurité. L'identification, l'évaluation et l'élimination de ces risques est le devoir, d'abord des dirigeants, mais aussi de tous les collaborateurs.

Eramedic favorise toutes les formes du dialogue social, tant avec les représentants du personnel qu'avec chacun de ses collaborateurs, en développant la communication et les échanges, pour maintenir une atmosphère chaleureuse, harmonieuse et professionnelle en tout temps.

Eramedic est confiante dans l'engagement de ses collaborateurs à toujours agir de manière responsable, honnête et respectueuse dans leurs rapports avec les collègues ainsi qu'avec les clients, les fournisseurs et tous les partenaires de l'entreprise.

Vis-à-vis de ses actionnaires

Eramedic veille à mériter la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité de leurs investissements.

A cet effet, **Eramedic** fournit régulièrement une information pertinente, transparente et complète à ses actionnaires.

Vis-à-vis de ses fournisseurs

Eramedic respecte scrupuleusement les termes des contrats et traite de manière équitable ses fournisseurs avec lesquels elle développe des relations de proximité et de partenariat.

Eramedic met progressivement en place des procédures pour s'assurer que ses principaux fournisseurs soient des entreprises qui, elles-mêmes, respectent et appliquent les fondements de la responsabilité sociale.

Vis-à-vis de la communauté

Eramedic intègre les principes énoncés dans le **Pacte Mondial** de l'Organisation des Nations Unies et la **Charte de Responsabilité Sociale de l'Entreprise** de la CGEM à sa stratégie et à ses activités et veille, de façon progressive et active, à la mise en place d'actions "citoyennes" en vue de contribuer à son environnement humain, naturel, social et sociétal.

Eramedic se fixe pour mission première de diffuser des techniques biomédicales innovantes afin de contribuer au développement de l'hygiène hospitalière et à l'amélioration de la qualité de soin au Maroc

En matière d'environnement naturel, **Eramedic** s'engage activement en faveur de l'amélioration des performances environnementales par la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs ainsi que la communication et la coopération avec les collectivités locales et les autorités publiques.

Eramedic s'engage à réduire les consommations d'eau et d'énergie et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables.

En matière d'environnement sociétal, **Eramedic** s'engage à favoriser l'accessibilité des produits et services de l'entreprise présentant un caractère d'intérêt général et à contribuer à toute initiative dédiée à la prévention ou l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, des déséquilibres écologiques ou des maladies, à la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, les inégalités de développement régional ou, de façon générale, à la promotion de la culture et des savoirs.



D'une manière générale :

Eramedic respecte les lois, les règlements et les bonnes pratiques professionnelles.

Eramedic s'interdit tout recours au travail des enfants.

Eramedic favorise l'égalité des chances et la diversité de ses employés indépendamment de tout critère discriminatoire.

Eramedic veille au respect de la confidentialité des renseignements concernant ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses concurrents et ses autres parties prenantes

Eramedic veille au respect des pratiques et des procédures de travail sécuritaires de manière à assurer la sécurité et la santé de ses employés.

Eramedic est particulièrement attentive à l'amélioration continue des conditions de travail de ses collaborateurs ainsi qu'à leur participation active à la vie de la société en développant la communication et le dialogue social.

Eramedic veille à distribuer des produits et des services répondant aux préoccupations sociales et écologiques et à ce que ses fournisseurs respectent les mêmes normes et les mêmes principes.

Eramedic applique les règles de bonne gouvernance d'entreprise.

Eramedic observe strictement les règles de la saine concurrence

Eramedic s'interdit toute forme de corruption active ou passive à l'égard de l'ensemble de ses partenaires commerciaux et de toutes ses parties prenantes. Ses collaborateurs s'engagent à ne recevoir ou à n'offrir aucun cadeau ou autre faveur, de manière directe ou indirecte. Néanmoins, les cadeaux n'excédant pas 300 Dirhams peuvent être acceptés si le respect des règles de bienséance l'exige. Les dons en espèces en revanche ne doivent jamais être reçus ou octroyés. Tous les membres du personnel sont censés faire preuve de bon sens dans leur jugement et, en cas de doute, en parler à leur supérieur. Ils sont tenus de respecter cette politique anti-corruption et toute violation de cette politique doit être signalée à la Direction Générale.

Eramedic affirme son adhésion :

- aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- aux principes de l'Organisation Internationale du Travail
- aux principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies
- aux principes de la charte de Responsabilité Sociale de l'Entreprise de la CGEM.